

lundi 25 août 2025

Chers parents,

Lors du conseil d'administration de l'OGEC du mardi 27 mai 2025, les montants de la contribution des familles ont été votés. Ils restent inchangés pour l'année scolaire 2025-2026 :

LA SCOLARITE :

Elle recouvre la participation aux dépenses non prises en charge par la ville de Dinan (constructions, annuités d'emprunts, équipements pédagogiques ...) ainsi que tous les frais de fonctionnement, la pastorale et les cotisations de participation aux structures de l'Enseignement Catholique, à l'exception de la cotisation APEL. (*L'assurance individuelle corporelle est incluse*).

Les frais liés à des activités péri-éducatives (sorties, voyages ...) peuvent être demandés en complément.

	TARIF A	TARIF B (solidarité)
Par enfant	10 prélèvements de 38,50€	10 prélèvements de 38,5€+ ... = ... €
A partir du 3ème enfant	10% de réduction pour chaque enfant soit 34,65€	34,65€ + =..... €

LA CANTINE : *A ce jour la mairie ne nous a pas informés d'une modification des tarifs.*

Pour les enfants de **DINAN** : **4.60€** Pour les enfants des **autres communes** : **5.12€**

Les familles de Dinan bénéficient d'une subvention communale, attribuée par enfant et par repas. Les parents qui n'y résident pas mais qui sont propriétaires d'un bien immobilier à Dinan, ou qui y sont installés à titre professionnel (artisans, commerçants, professions libérales) peuvent bénéficier du tarif Dinan. **Pour cela, il faut nous fournir obligatoirement une copie d'avis d'impôt foncier ou professionnel recto verso.**

Sans ce document le tarif hors Dinan sera automatiquement appliqué

LA GARDERIE : Les tarifs pour la garderie restent inchangés.

GARDERIE du MATIN (7h30-8h30)	Par ½ heure	1.20€
GARDERIE du SOIR	16h45-17h30	2,00€
	17h30-18h30	2,00€
ETUDE (à partir du CP)	16h45-17h30	2,50€

Mme LE MAOULT, Chef d'Etablissement




euroscol



LABEL
OUVERTURE
INTERNATIONALE
ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE